

Élections municipales : la ville recherche des scrutateurs



Appel à la population, nous avons besoin de vous !
Le 1^{er} tour des élections municipales aura lieu le dimanche 15 mars 2026. Les agents du service population ont enclenché le travail d'organisation des bureaux de vote. Pour veiller au bon déroulement du scrutin, **la ville lance dès aujourd'hui un appel à la population dans la recherche de 44 scrutateurs.**

Vous êtes intéressés et souhaitez participer bénévolement à l'organisation des élections ?

Contactez le service population par téléphone au 02 41 79 74 60 ou par mail à maire@beaufortenanjou.fr

Quel est le rôle du scrutateur ?

La mission du scrutateur consiste à participer au dépouillement des bulletins de vote (voir schéma ci-dessous). Il prend place autour d'une des tables de dépouillement et il est en charge d'une tâche bien précise. Autour de cette table, quatre scrutateurs se partagent le travail : le premier sort le bulletin de l'enveloppe, le deuxième lit à haute voix le nom du candidat figurant sur le bulletin, le troisième et le quatrième remplissent la feuille d'émargement.

[L'article L65 du Code électoral](#) en précise les missions.

Qui peut être scrutateur ?

Le scrutateur doit être inscrit sur les listes électorales de la commune.

